

Plan de cours

COURS : **Philosophie III – Problèmes éthiques**


PROGRAMME : TOUS LES PROGRAMMES


DISCIPLINE : PHILOSOPHIE

Pondération :	Théorie : 3 heures	Pratique : 0	Étude personnelle : 3 heures
---------------	--------------------	--------------	------------------------------

PROFESSEUR DU COURS-GROUPES

BUREAU

 poste

 courriel ou site web

INGRID MOURTIALON

E-115


Communiquer par MIO en cas de besoin (pas de message téléphonique).


PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS *À remplir par les étudiants (noter que les disponibilités peuvent avoir lieu, soit au bureau, soit au centre de philosophie qui se trouve en B-118).*

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

COORDINATION DÉPARTEMENTALE

BUREAU

 poste

 courriel

ETIENNE MARCOTTE

E-117

3372

DAVY MOUGENOT

E-116

3379

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Les trois cours obligatoires de philosophie appartiennent à la formation générale de tout étudiant de C.E.G.E.P. Le cours *Problèmes Éthiques* est le dernier de ces cours.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Lors d'un cours de philosophie, nous n'aspérons qu'à une chose : parvenir à penser véritablement. Nous n'aurons donc qu'une seule méthode, et celle-ci consistera à lire les philosophes. Les étudiants que vous êtes se trouvent souvent déroutés par les exigences du cours de philosophie : si ce cours consiste à penser, dites-vous souvent, pourquoi devons-nous lire les philosophes ? À quoi servent les auteurs si l'objectif essentiel du cours est d'exprimer librement ses propres idées ? En réalité, il n'est pas contradictoire d'avoir, d'une part, à formuler ses idées, d'autre part, à lire des philosophes, puisque penser, ce n'est pas exprimer, dans une spontanéité débridée, des opinions sans examen préalable, mais s'interroger sur de telles opinions, les jauger, les éprouver. C'est pourquoi penser s'apprend, et c'est la raison pour laquelle la lecture des philosophes nous est nécessaire : nous nous servirons d'eux comme de maîtres, non pour apprendre leurs pensées comme on s'enquiert d'informations qui nous sont parfaitement étrangères (en ce cas nous ne comprendrions pas vraiment ce dont ils parlent), mais pour apprendre à penser. Il n'y a donc pas lieu d'opposer la réflexion à la lecture des textes philosophiques, car si vous les lisez véritablement, vous vous apercevrez que vous pensez, ou du moins, que vous commencez à le faire.

Puisque la lecture des philosophes est exigeante, nous tâcherons autant que possible de faciliter la compréhension de leurs œuvres. Le cours magistral, les discussions encadrées en classe, les travaux écrits, voire le visionnement d'un film ou d'extraits de films se rapportant aux objets de ces œuvres sont autant de voies, inséparables du travail de lecture qui doit demeurer central, par lesquelles nous tâcherons de nous laisser saisir, peut-être même inquiéter, par les interrogations et les affirmations de ces grands penseurs.

PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE ET DÉROULEMENT DU COURS

Il semble que nous n'ayons jamais autant que depuis le développement des sciences humaines, pris conscience des différents déterminismes qui pèsent sur nous (déterminisme sociologique, déterminisme psychologique, déterminisme biologique). Or, la question de la morale est étroitement liée à la question de la liberté, cette dernière étant entendue ici comme la possibilité d'agir. Que signifie agir, au sens propre du terme ? Agir véritablement, c'est être l'auteur immédiat de son action. C'est être l'initiateur absolu d'une action. En ce sens, seul Dieu pourrait être dit libre, puisque, en ce qui concerne l'homme, la quasi-totalité de ses actions sont les effets d'une action antérieure, elle-même fruit d'une cause antécédente, etc. Du simple fait que nous soyons issus d'un processus de génération, que nous nous constituions comme sujets par la société dans laquelle nous vivons, l'éducation que nous donnent nos parents, le langage, la culture, etc., nous sommes des êtres fondamentalement déterminés par toutes ces influences. Ainsi, Hume n'avait pas tort d'affirmer que si quelqu'un pouvait connaître la somme de toutes les influences qui pèsent sur une personne, il pourrait aisément en déduire les actes que cette personne poserait dans tel ou tel contexte¹. Mais dans ce cas, la liberté n'est-elle pas une illusion ? Ce que nous appelons notre liberté n'est-il pas, comme le prétendait Spinoza, la simple ignorance des déterminismes qui pèsent sur nous ?

Mais si nous ne sommes pas libres, si donc toutes les actions que nous posons ne sont que les effets d'une cause antérieure qui elle-même résulte de l'influence du monde ou de nos gènes sur notre volonté, alors pourquoi nous jugeons-nous, et jugeons-nous les autres, comme si l'humain pouvait être responsable de quelque chose ? Pourquoi, par exemple, éprouvons-nous des sentiments de culpabilité, ou avons-nous le sentiment que nous aurions pu agir autrement ? Pourquoi tenons-nous certains criminels pour responsables de leurs actes, et pourquoi les tribunaux les condamnent-ils en conséquence ? Il semble, à travers ces exemples, que si toutes nos actions n'étaient que les effets de causes qui échappent entièrement à notre maîtrise, la notion même de responsabilité n'aurait

¹ Voir *Enquête sur l'entendement humain*, chapitre VIII, *Liberté et nécessité*.

aucun sens, et que nous ne pourrions alors pas nous reprocher à nous-mêmes d'avoir mal agi, puisque l'action posée ne pourrait s'expliquer que comme l'effet d'influences étrangères à notre volonté (en tant que cette dernière serait susceptible, par le biais des représentations de la raison, de provoquer l'action, et se distinguerait donc de l'inclination). Aucune action ne serait jamais, comme on dit, de notre faute ! On ne pourrait alors pas parler d'acte moral ou immoral. Il faudrait, en réalité, parler d'actes utiles ou inutiles à la société, et non d'actes moraux ou immoraux (c'est pourquoi par exemple, Hume, dans sa cohérence, se propose de montrer que ce que l'on nomme moralité n'est en fait que le masque de l'utile²... mais l'analyse que produit Kant de la morale nous montre bien que, dans ce cas, il faut renoncer à toute morale véritable).

Nous voici parvenus, semble-t-il, à un dilemme : d'une part, nous sommes forcés de convenir que nous sommes, en tant qu'êtres humains soumis aux influences du monde et de notre propre constitution biologique, déterminés, et d'autre part, nous nous jugeons nous-mêmes et jugeons les autres comme si nous étions libres, responsables, et susceptibles d'agir moralement. Pouvons-nous sortir d'un tel dilemme ? Sommes-nous des êtres moraux au sens où nous aurions une véritable responsabilité morale, ou bien cette idée de responsabilité morale n'est-elle qu'une illusion, tout comme l'idée de liberté qui y est étroitement liée ? Cela revient à se demander si l'être humain est essentiellement passif, c'est-à-dire si toute l'activité de sa raison consiste à organiser la part de l'expérience qui relève du donné, ou bien s'il peut se fier à une activité originaire de la raison par laquelle il pourrait véritablement être l'auteur de ses actions, et ainsi, posséder une responsabilité morale.

² Voir Hume, *Enquête sur les principes de la morale*, Paris, GF, 1991, p. 193-194 : « On doit toujours admettre que toutes les qualités de l'esprit qui sont *utiles* ou *agréables* à leur possesseur ou *aux autres* communiquent un plaisir au spectateur, s'attachent son estime et ont accès à la dénomination honorable de vertu ou de mérite. La justice, la fidélité, l'honneur, la véracité, la soumission, la chasteté, ne sont-elles pas estimées uniquement en raison de leur tendance à favoriser le bien de la société ? Cette tendance n'est-elle pas inséparable de l'humanité, de la bienveillance, de l'indulgence, de la générosité, de la gratitude, de la modération, de la tendresse, de l'amitié et de toutes les autres vertus sociales ? Est-il possible de douter que (...) toute cette catégorie de vertus et de perfections dont le catalogue emplirait de nombreuses pages, est-il possible de douter, dis-je, que la tendance de ces qualités à promouvoir l'intérêt et le bonheur de leur possesseur soit le seul fondement de leur mérite ? ».

Nous étudierons les *Fondements de la métaphysique des mœurs* afin de montrer comment il est possible, tout en maintenant, sous un certain angle, cette tension entre déterminisme et liberté, de la dénouer, en quelque sorte, sous un autre angle.

(SEMAINES 1 à 6)

Nous partirons, avec Kant, de l'idée commune du devoir, pour parvenir, à travers le déploiement de cette idée, à clarifier la notion même de morale. Nous suivrons ainsi son analyse, qui, approfondissant la notion de volonté bonne, la précise à travers le concept de devoir, puis manifeste l'identité de l'action effectuée par devoir et de l'action effectuée par seul respect pour la loi morale, cette loi morale se distinguant des autres maximes d'action par son caractère universalisable. Ainsi, Kant, en partant de l'idée commune du devoir, montre que s'il doit y avoir une moralité, le critère en est la possibilité d'universaliser la maxime ayant présidé à l'action.

Nous montrerons ensuite comment, au début de la seconde section, Kant s'accorde en un sens avec ceux qui nient la réalité du devoir (si l'on entend, par réalité du devoir, le fait de déduire le devoir de l'expérience), dans la mesure où en effet, il est impossible de prouver par l'expérience l'existence de la moralité, puisqu'il n'est pas exclu que même les actions qui, en apparence, semblent les plus désintéressées – et qui donc sembleraient, de prime abord, manifester l'indépendance de la volonté vis-à-vis de toute influence extérieure – aient été, en réalité, causées par des mobiles secrets relevant de la sensibilité (cette dernière se définissant comme la capacité que nous avons d'être affectés par le biais de nos sens, la sensibilité étant ainsi, en grande partie, passivité, même si elle implique l'activité organisatrice de l'entendement). Ainsi rien, dans l'expérience que nous avons de nos propres actions ou de l'action des autres humains, ne permet de nier le déterminisme et d'affirmer la liberté. Au contraire, si l'on se fie à l'expérience pour découvrir la vérité à ce sujet, on devra donner raison à ceux qui prônent exclusivement le déterminisme et tiennent la liberté et la moralité pour des chimères. Devant cette difficulté, Kant rappelle que l'impossibilité de prouver empiriquement l'existence de la moralité ne saurait

constituer un quelconque argument contre cette dernière. Au contraire, il faut tenir ensemble l'impossibilité de prouver empiriquement l'existence de la moralité et l'affirmation de la moralité, puisque, si nous saisissons bien ce qu'est la moralité, nous comprenons qu'il est dans l'ordre des choses qu'elle ne puisse être déduite de la réalité de nos actions, puisqu'elle exprime un devoir-être, un idéal vers lequel nous devrions tendre et auquel nos actions devraient se conformer. Nous sommes ainsi amenés à comprendre ce qui à première vue pourrait paraître vainement circulaire, à savoir que ce qui fonde la moralité, c'est en quelque sorte la moralité elle-même. Ainsi, que l'on ne puisse voir avec certitude aucune action morale ne prouve rien contre l'exigence morale. C'est pourquoi, si l'on veut comprendre quoi que ce soit à la moralité, il faut délaïsser l'expérience et s'appuyer sur la raison pure.

(SEMAINES 7 à 11)

Cherchant à comprendre la moralité à partir des seuls concepts de la raison pure, Kant prend pour point de départ, cette fois-ci, non pas ce fait de raison qu'est la conscience commune du devoir, mais l'être humain en tant qu'il est un être raisonnable. Kant avait montré, dans la première section des *Fondements de la métaphysique des mœurs*, que la moralité résidait dans la possibilité d'universaliser la maxime de nos actions ; cela revenait à dire que seule possède une valeur morale la loi susceptible de valoir pour tout être raisonnable. Une telle loi est un impératif³ catégorique, ce qui signifie que c'est un commandement auquel nous estimons ne pas devoir nous dérober, qui nous oblige de manière absolue, contrairement aux impératifs hypothétiques dont la valeur de commandement dépend de la fin subjective que l'on vise⁴. Mais en vertu de quoi

³ Puisque, chez l'être humain, la volonté peut être soumise à d'autres influences que celle de la raison (influences des passions, des inclinations), il s'ensuit que le fait de se déterminer à agir suivant des lois fournies par la raison est un impératif (contrairement à ce qui se produirait pour une volonté divine ou sainte), dans la mesure où cela représente une contrainte pour la sensibilité.

⁴ Tout impératif hypothétique exprime la nécessité que nous avons de poser une action en vertu de telle ou telle fin subjective que nous nous proposons (ce but est subjectif car il dépend de la façon dont notre sensibilité est affectée par le monde, cette affection étant relative à chacun. Par exemple, si je veux devenir médecin, je dois faire des études de médecine [impératif hypothétique], mais cette nécessité de faire des

l'impératif catégorique possède-t-il cette valeur d'obligation absolue ? Autrement dit, d'où la moralité tire-t-elle la valeur absolue⁵ que nous lui reconnaissons d'emblée ? Nous pouvons tenter de résoudre ce problème en analysant ce qui, par opposition à l'impératif hypothétique, doit nécessairement caractériser un impératif catégorique. Rappelons que la valeur de commandement des impératifs hypothétiques dépend des fins subjectives recherchées par les sujets, fins qui s'expriment à travers des maximes (une maxime est une règle d'action subjective). Pour comprendre d'où provient la valeur de commandement des impératifs catégoriques, nous devons donc faire abstraction des maximes subjectives. Or, si nous faisons abstraction du caractère subjectif des maximes, il ne reste que l'objectivité de la loi, c'est-à-dire la loi en tant qu'elle vaut pour tout être raisonnable, par opposition aux maximes qui ne valent que relativement aux fins poursuivies par chacun. Nous comprenons ainsi successivement les trois formulations de l'impératif catégorique, qui au fond reviennent au même : *pour avoir une valeur catégorique, c'est-à-dire absolue, un impératif doit être universalisable* (il faut pouvoir faire abstraction de ce que la maxime a de subjectif), *il doit ultimement viser une fin possédant une valeur intrinsèque* (il faut pouvoir faire abstraction du caractère subjectif de la fin visée, autrement dit il ne faut pas que cette fin subjective soit recherchée au détriment de la fin ultime), *et la seule fin possédant cette valeur inconditionnée est l'être raisonnable lui-même*, et enfin, *la source de l'impératif ne doit pas être étrangère à l'être raisonnable lui-même* (il faut faire abstraction de tout ce qui serait susceptible

études de médecine n'est pas absolue dans la mesure où elle repose sur mon désir d'être médecin, désir qui lui-même est subordonné sans doute à d'autres fins que je me propose, la fin ultime de tout être sensible étant le bonheur). Bien que le bonheur soit une fin recherchée par tout être humain en tant qu'il est sensible, la façon dont chacun se représente ce qui composerait son bonheur est variable (ainsi, pour un pervers de caractère, ce pourrait être la destruction d'autrui, pour un homme qui se réaliserait dans la fonction paternelle le bonheur de ses enfants, pour un artiste la réalisation de l'œuvre ultime, etc.). Les impératifs qui sont reliés aux fins subjectives n'ont par définition aucune valeur absolue, puisque leur valeur de commandement dépend des fins que nous nous proposons, fins qui peuvent valoir pour telle personne en fonction de la façon dont elle se représente son bonheur, mais n'avoir aucune valeur pour telle autre personne.

⁵ Dans le cas des impératifs hypothétiques, nous comprenons que la raison pour laquelle nous devons leur obéir est contenue dans la condition à laquelle ils sont suspendus (par exemple, ce qui justifie la nécessité de faire des études de médecine est le désir que j'ai de devenir médecin). Mais puisque, dans le cas d'un impératif catégorique, aucune justification extérieure à ce dernier ne peut en expliquer la force impérative, la raison pour laquelle nous devons y obéir peut sembler mystérieuse.

d'agir sur la volonté pure⁶ comme un mobile extérieur à sa puissance intrinsèque). Nous saisissons ainsi que l'autonomie (c'est-à-dire la capacité à légiférer pour soi-même, non pas d'un point de vue subjectif, ce qui serait une forme d'hétéronomie – c'est-à-dire de détermination de la volonté par des causes étrangères à sa puissance propre – mais en tant qu'être raisonnable) est le fondement de la dignité de tout être humain, c'est-à-dire ce qui, en tant qu'il est aussi un être raisonnable, lui confère une valeur absolue. L'autonomie de l'être raisonnable est donc le fondement sur lequel s'appuie la valeur absolue de la moralité.

(SEMAINES 12 à 14).

Remarquons, cependant, que nous nous sommes contentés jusqu'à présent d'explicitier le concept de moralité, c'est-à-dire de rendre raison de ce à quoi devrait ressembler la moralité *si elle existait*. Autrement dit, Kant n'a fait jusqu'ici qu'expliquer la signification du concept de devoir, mais cela laisse intact, comme il le souligne lui-même à maintes reprises, le problème le plus épineux, qui consiste à savoir si ce concept correspond véritablement à quelque chose de réel, s'il ne s'agit pas d'un concept vide. Car bien qu'on puisse, en effet, affirmer la réalité de l'exigence morale *en idée*, bien qu'on puisse *concevoir* un tel idéal (l'idéal d'une action qui serait posée par pur respect du devoir, et donc, indépendamment de toute influence sensible déterminante), rien ne nous prouve qu'il soit possible de même s'en rapprocher asymptotiquement (car quoiqu'étant, en droit, une exigence, ce serait, de fait, impossible si, comme entend le démontrer Hume, la raison ne possède nul pouvoir de provoquer une action par elle-même⁷, par l'intermédiaire de la simple représentation de la loi morale). Établir une telle preuve, ce serait faire la preuve que nous sommes libres, ce qui est, comme nous l'avons entrevu⁸, impossible. Nous

⁶ Par volonté pure, nous entendons la volonté en tant qu'elle est pratique, c'est-à-dire en tant qu'elle est susceptible de nous pousser à agir, indépendamment de l'influence des inclinations et par la seule considération des lois fournies par la raison.

⁷ Voir Hume, *Traité de la nature humaine*, livre II sur les passions : « La raison ne peut jamais, à elle seule, ni produire une action, ni susciter une volition ».

⁸ Voir *Supra*, p. 5.

retrouvons alors notre problème initial : à quoi ce concept du devoir peut-il bien servir, si, dans la réalité de nos actes, nous demeurons toujours nécessairement soumis à la pression de nos craintes et de nos inclinations ? L'exigence morale n'est-elle pas vaine, dans la mesure où elle serait incompatible avec les limites de notre nature humaine ? Ce n'est que dans la troisième section des *Fondements de la métaphysique des mœurs* que Kant esquisse une réponse à cette question.

Nous sommes parvenus à comprendre que, s'il doit y avoir une morale, elle doit se fonder, ultimement, sur l'autonomie du sujet, c'est-à-dire sa capacité à agir d'après la représentation de lois qui ne proviennent que de sa raison. Mais nous n'avons pas encore, pour autant, montré qu'une telle autonomie existait ! Il est en réalité impossible de produire une telle démonstration, puisque la seule preuve que nous pourrions fournir s'appuierait nécessairement sur l'expérience (puisque l'on ne peut connaître autrement que par le biais de la sensibilité, même si cette sensibilité implique le travail de l'entendement), et que nous ne pouvons nous connaître empiriquement qu'en tant qu'êtres sensibles, soumis, en tant que tels, à l'enchaînement des causes et des effets qui caractérise la nécessité naturelle. Croire qu'il est possible de démontrer par l'expérience l'existence de l'autonomie, c'est commettre l'erreur de croire que l'on peut percevoir ce qui, par essence même, ne relève pas de la sensibilité, c'est mettre sur le même plan deux dimensions de l'être humain qui en réalité n'existent pas sous le même rapport, à savoir sa dimension en tant que *phénomène* (l'être humain en tant qu'il fait partie de la nature, pour le dire vite), et sa dimension en tant qu'*intelligence*. Dans ce dernier moment du cours, nous tâcherons de comprendre pourquoi, pour répondre au problème de la possibilité de la liberté, et donc, de la moralité, il ne faut plus se demander comment il est possible de prouver l'existence de la liberté, mais reposer autrement ce problème.

Nous étudierons donc, si notre rythme de compréhension le permet, la totalité des *Fondements de la métaphysique des mœurs*, en accompagnant au besoin cette lecture de quelques extraits de textes qui faciliteront l'approche de certains problèmes (par exemple un extrait de Malebranche, deux ou trois extraits de Hume, éventuellement un ou deux extraits d'autres œuvres de Kant).

CALENDRIER DE LA SÉQUENCE DE COURS

SEMAINE 1 : introduction au cours.

SEMAINES 2 à 14 : étude des *Fondements de la métaphysique* des mœurs de Kant.

SEMAINE 15 : examen final (dissertation de 1200 mots portant sur l'ensemble de la matière du cours).

MATÉRIEL OBLIGATOIRE (disponible à la coop.)

- 1) Un livre : Kant, *Métaphysique des mœurs I - Fondation, introduction*, Paris, GF Flammarion, 1994, ISBN 2-08-070715-9.
- 2) Un cahier pour les notes de cours, ainsi qu'une agrafeuse pouragrafer les travaux rédigés à l'ordinateur.

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Quatre évaluations sont prévues (il est rappelé à cette occasion que toute forme de plagiat – dont l'usage de textes ou d'extraits de textes, même minimes, trouvés sur internet – sera sanctionnée par un 0, sans aucune reprise possible).

- 1) Un essai ou un commentaire critique (800 mots) à remettre à la semaine 4 (20 %).
 - 2) Une explication de texte (900 mots) à remettre à la semaine 7 (25 %).
 - 3) Une dissertation (1000 mots) à remettre à la semaine 11 (25 %).
 - 4) Une dissertation finale de 1200 mots (examen final) à faire en classe à la semaine 15 (30 %).
- ❖ Ce calendrier est purement indicatif et peut être modifié au besoin, en fonction de l'avancée du cours.
 - ❖ Conformément à la politique du Collège, l'élève qui s'estime lésé peut demander une révision de note. Il est important de conserver les copies de toutes vos évaluations, car elles vous seront nécessaires si vous demandez cette révision.
 - ❖ Le nombre de mots indiqué pour les travaux est un minimum ; il va de soi qu'aucun étudiant ne sera pénalisé s'il dépasse ce nombre indicatif.

BIBLIOGRAPHIE

- ALQUIÉ, F., *Leçons sur Kant – La morale de Kant*, Paris, Éditions de la Table Ronde, 2005.
- BLONDEL, E., *La morale* (textes choisis et présentés), Paris, GF, 1999.
- DELBOS, V., *La philosophie pratique de Kant*, Paris, PUF, 1969.
- EISLER, R., *Kant - Lexicon*, I, Paris, Gallimard, 1994.
- EISLER, R., *Kant - Lexicon*, II, Paris, Gallimard, 1994.
- HUME, D., *Traité de la nature humaine, livre II - Dissertation sur les passions*, Paris, GF, 1991.
- HUME, D., *Enquête sur les principes de la morale*, Paris, GF, 1991.
- HUME, *Enquête sur l'entendement humain*, Paris, GF, 1983.
- KANT, E., *Critique de la raison pure*, Paris, GF, 2006.
- KANT, E., *Critique de la raison pratique*, Paris, PUF, 1943.
- KANT, E., *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, Paris, Gallimard, « Folio Plus », 2009.
- KANT, E., *Métaphysique des mœurs II, Doctrine du droit – Doctrine de la vertu*, Paris, GF, 1994.
- KANT, E., *Théorie et Pratique*, Paris, GF Flammarion, 1994.
- MUGLIONI, J.M., *La philosophie de l'histoire de Kant – Qu'est-ce que l'homme?* Paris, Vrin, 1993.
- PLATON, *La République*, in *Œuvres complètes t. 1*, Paris, Gallimard, 1950.

CONDITIONS DE RÉUSSITE ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

(1) NOTE DE PASSAGE :

La note de passage du cours, comme de toutes les évaluations d'ailleurs, est de 60%.

(2) PRÉSENCE AUX ÉVALUATIONS :

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire. Aucune reprise ne sera accordée si un étudiant est absent au moment d'un examen ou de toute autre évaluation sommative en classe, à moins, bien sûr, de raisons graves ou d'entente préalable avec le professeur.

(3) REMISE DES TRAVAUX :

Tous les travaux doivent être remis en main propre à la date indiquée par le professeur. Aucun retard n'est permis, à moins d'entente préalable avec le professeur. En cas de retard, une pénalité de 5% par jour s'appliquera jusqu'à un plafond de 10%. Aucun travail ne sera

accepté après plus d'une semaine de retard, sauf empêchement grave (raison médicale par exemple) ou entente préalable avec le professeur.

(4) PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX :

L'étudiant doit respecter les « Normes de présentation matérielle des travaux écrits » adoptées par le Collège. Ces normes sont disponibles sous la rubrique « Aides à la recherche » des centres de documentation du Collège. En voici les adresses :

CRD du campus de Longueuil :

www.college-em.qc.ca/biblio

CRD de l'ÉNA :

www.ena.college-em.qc.ca/crdena

(5) QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE :

Puisque cela ne semble pas une évidence, précisons que ce cours de philosophie – et, plus généralement, la poursuite d'études au niveau collégial –, requiert que les étudiants sachent lire et écrire en français (c'est-à-dire qu'ils soient capables de comprendre au moins le sens littéral d'une phrase écrite en français, quel que soit son niveau de langue, et d'écrire en français correct et non en baragouin !), ce qui implique qu'ils aient, si cela n'a pas été fait préalablement au secondaire, pris la peine d'apprendre le français avant de s'inscrire à un cours de C.E.G.E.P.

La clarté des idées étant inséparable de la forme dans laquelle ces dernières se formulent, il est tout autant nécessaire de bien écrire au cours de philosophie qu'au cours de littérature.

10% des points seront réservés au français (orthographe, grammaire, syntaxe, ponctuation).

Nombre de fautes	Pourcentage des points retirés pour le français	Sur 30	Sur 25	Sur 10
Entre 0 et 15 fautes	0 %	0	0	0
Entre 16 et 30 fautes	5 %	- 1.5	- 1,25	- 0.5
31 fautes et plus	10 %	- 3	- 2.5	- 1

Avertissement concernant la qualité du français : au cas où le français serait si mauvais que la réflexion proposée par l'étudiant en devienne presque ou totalement inintelligible, le professeur refusera de corriger et exigera de l'étudiant qu'il remette au plus tôt un nouveau travail écrit en français correct ; le retard qui en découlera sera pénalisé.

(6) CRITÈRES DE CORRECTION :

Dans la correction des travaux et examens, le professeur applique les critères de correction minimaux suivants : clarté et cohérence du propos, pertinence et richesse du contenu, suffisance des idées développées, qualité de la réflexion personnelle et de la langue.

(7) PLAGIAT :

Un travail constitue un plagiat lorsque, en totalité ou en partie, il n'a pas été rédigé par l'étudiant lui-même. Toute citation doit être mise entre guillemets et le nom de son auteur doit être précisé. Exemple : « Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée » (Descartes). Tout plagiat, toute tentative de plagiat ou toute collaboration à un plagiat entraîne immédiatement la note 0 pour l'évaluation en cause, sans possibilité de reprise. En cas de récurrence, l'étudiant se voit attribuer la note 0 pour l'ensemble du cours.

(8) ASSIDUITÉ ET CONTÔLE DES PRÉSENCES :

La présence au cours et la ponctualité sont de rigueur. L'appel des présences aura lieu au début ou à la fin de chaque cours.

a) Un étudiant qui aura été absent à plus de 10% (c'est-à-dire à 3 séances de cours pour le 101 et 2 séances pour les autres cours) de la période totale prévue pour un cours sera invité à rencontrer son professeur, qui l'aviserait des conséquences possibles de sa prochaine absence.

b) Est susceptible d'être exclu du cours tout étudiant qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absenté à plus de 20% (c'est-à-dire à 6 séances de cours pour le 101 et 3 séances pour les autres cours) de la période totale prévue pour un cours.

c) En ce cas la note portée au bulletin est la note totale obtenue (compilée ou non) au moment de l'expulsion.

(9) USAGE D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES :

Il est interdit, sous peine d'expulsion, de faire usage de téléphone cellulaire, d'ordinateur portable ou de tout autre appareil électronique pendant les périodes de cours.

(10) DISPONIBILITÉ :

Des périodes de disponibilité sont indiquées sur la porte de mon bureau. N'hésitez jamais à venir m'y trouver. Ces périodes n'ont pas de signification limitative ou restrictive. Il vous sera toujours loisible de me rencontrer en dehors de celles-ci, pour peu que nous soyons convenus d'un rendez-vous.

(11) CENTRE DE PHILOSOPHIE :

Outre ma propre disponibilité, vous trouverez au centre d'aide en philosophie, situé au B-118, des professeurs disponibles et désireux de vous aider.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au collège Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, les *conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant*, la *Politique de valorisation de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence*, les *procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site web du Collège à l'adresse suivante : www.college-em.qc.ca. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.